



BUDGET PRIMITIF 2021 – NOTE DE PRESENTATION

BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2021 est équilibré en dépenses et en recettes à 17,422 M€, dont :

- 12,790 M€ en section de fonctionnement
- 4,641 M€ en section d'investissement

Pour mémoire, le budget primitif de l'exercice 2020 s'élevait à 22,850 M€, avec l'intégration du résultat de l'exercice précédent.

La différence entre les montants globaux des budgets primitifs 2020 et 2021 s'explique donc en premier lieu par l'absence de reprise du résultat dans le budget 2021.

Le résultat de l'exercice 2020 sera cette année intégré dans le budget supplémentaire, qui sera présenté après l'adoption du compte administratif.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 779 429 €, en augmentation de 0,07 % par rapport au budget primitif 2020 (12,770 M€).

1° / Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le montant total des produits d'imposition inscrits au chapitre 73 s'élève à 9 994 354 €,
Contre 10 208 397 € au budget primitif 2020.

Ce montant correspond à l'addition de plusieurs catégories de recettes fiscales :

a) la fiscalité directe locale

Le produit annuel de la fiscalité directe inscrit dans le budget 2021 a été évalué selon les critères et les hypothèses énoncés dans le rapport d'orientations budgétaires, à savoir :

- Suppression du produit de taxe d'habitation, compensée par la part départementale de la taxe foncière ;
- Diminution de 50 % des bases de taxe foncière des établissements industriels ;
- Hypothèse d'augmentation des bases nettes de + 1% ;
- Augmentation annoncée des taux d'imposition de + 1%.

L'ensemble de ces facteurs combinés nous conduit à évaluer le produit annuel de la fiscalité directe à 4 942 000 €.

Pour mémoire, le budget primitif 2020 avait été voté avec un produit fiscal attendu à 5 211 499 €.

b) les ressources reversées par Dijon Métropole sont inscrites de la manière suivante :

- L'attribution de compensation , calculée selon les orientations de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'établit pour l'année 2021 à 3 534 779 € (contre 3 539 838 € en 2020).
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est inscrite à même hauteur que l'année précédente, soit 884 532 €.

c) la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : Le produit annuel de cette taxe est attendu à hauteur de 219 000€.

d) les droits de mutation (ou droits d'enregistrement) : le produit annuel est évalué à 250 000 €.

e) la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : le produit de cette taxe indirecte, assise sur les consommations d'électricité, est attendu à 160 000 € pour l'année 2021.

2°/ Les dotations et participations reçues (chapitre 74)

a) la Dotation forfaitaire : le montant à recevoir en 2021 est estimé à 303 000 € (contre 359 045 € notifiés en 2020).

b) la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : nous estimons le montant à percevoir en 2021 au même niveau qu'en 2020, soit 111 000 €.

c) les allocations compensatrices de fiscalité versées par l'Etat : leur montant total est évalué à 189 600 € pour 2021 (contre 137 364 € en 2020).

d) les autres participations et subventions reçues : les autres recettes qui composent le chapitre 74 proviennent, pour les plus importantes d'entre elles :

- ✓ de la Caisse d'allocations familiales (CAF), à hauteur de 688 700 € ;
- ✓ du Conseil Départemental de la Côte d'Or, à hauteur de 60 600 €, dont 45 900 € au titre du financement de l'EMMDA ;
- ✓ de l'État, avec la dotation pour les titres sécurisés (12 000 €), ainsi qu'une partie du Fonds de Compensation de la TVA relatif aux dépenses de fonctionnement (5 000 €) ;
- ✓ de l'Union Européenne, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE), pour 22 000 €.

3°/ Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les recettes de ce chapitre sont estimées à 976 600 € pour l'année 2021, contre 817 900 € au BP 2020).

a) les produits des services : les recettes provenant des prestations payées par les usagers sont évaluées, tous services confondus, à 543 300 € (contre 404 400 € au budget 2020).

b) Les produits du domaine, RODP et remboursements de frais : nous retrouvons dans cette catégorie des recettes diverses, telles que :

- ✓ Les redevances d'occupation du domaine public (RODP) ;
- ✓ Les réservations de concessions dans le cimetière communal ;
- ✓ Les participations reçues au titre de l'entretien de certains espaces ;
- ✓ Les participations versées par le collège Jean Rostand et le lycée agricole en contrepartie de la mise à disposition de nos équipements sportifs ;
- ✓ Le remboursement des taxes foncières afférentes au golf par son exploitant, Blue Green.

L'ensemble de ces recettes cumulées représentent un total évalué à 236 600 €.

C) Le remboursement par le CCAS des charges relatives au personnel mis à disposition représentent pour le budget principal une recette imputée sur ce chapitre à hauteur de 175 900 €.

4°/ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre comprend trois catégories de recettes, dont le montant total est estimé à 108 155 € pour 2021.

a) Les revenus des immeubles à caractère permanent : entrent dans cette catégorie les baux ruraux, ainsi que les loyers perçus, notamment au titre de locaux mis à disposition pour le guichet unique (CAF, Conseil Départemental).

Les montants attendus au budget 2021 s'élèvent à 55 715 €.

b) Les revenus de la location de la salle festive La Colline : le produit de l'année 2021 est estimé à 17 000 €, ce qui correspond à 50 % environ du produit habituel sur une année.

c) Les produits versés par l'exploitant du golf (redevance d'affermage et loyer) : ces recettes, calculées en application des contrats qui nous lient à l'exploitant (Blue Green), sont estimées à 35 440 €.

B/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 12 170 652 €, quasiment stables par rapport au budget primitif 2020 (12,191 M€).

1°/ Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont évaluées dans ce budget à 8 313 000 € pour l'année 2021, en augmentation de 0,47 % par rapport au budget 2020 (8 274 000 €).

Cette augmentation limitée résulte d'une combinaison de facteurs de hausse et de facteurs de baisse.

- ✓ Globalement, le budget dédié aux rémunérations brutes des agents titulaires sera augmenté de 77 000 € environ, alors que les rémunérations des personnels non titulaires diminueront de 67 000 € environ.

Ces évolutions croisées traduisent notre intention d'intégrer 6 agents contractuels dans la fonction publique territoriale, dans la continuité du plan d'intégration que nous avons engagé.

- ✓ Afin de renforcer les actions de la police municipale sur le terrain, nous envisageons le recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique (ASVP).
- ✓ A cela s'ajoute l'effet PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations). Pour leur dernière année de mise en œuvre, ces mesures gouvernementales destinées à revaloriser les carrières viendront augmenter la masse salariale de 27 000 € environ (21 000 € pour les fonctionnaires, et 6 000 € pour les contractuels).
- ✓ Les avancements de grade et les promotions internes, qui sont du ressort de l'employeur, pèseront pour 21 000 € supplémentaires.
- ✓ La revalorisation des régimes indemnitaires produira une augmentation de 12 000 € environ.
- ✓ Les allocations chômage augmenteront quant à elles de 20 000 € environ.
- ✓ Au titre des facteurs de baisse, trois départs en retraite intervenus en 2020 ne seront pas remplacés poste pour poste, avec pour conséquence une diminution de la masse salariale de 50 000 € environ.

2°/ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses de ce chapitre, qui traduisent le fonctionnement des services (fluides, achats de fournitures, prestations de services ...) sont inscrites pour 2021 à hauteur de 2 545 323 €, contre 2 555 500 € au budget primitif 2020.

Ce chapitre comprend notamment, en année pleine, le coût de la micro-crèche Les Moussaillons, évalué à 80 380 € au regard du marché passé avec la SAS Leo Lagrange.

Nous prévoyons en outre dans ce budget 2021 des crédits dédiés à des missions d'assistance et d'étude en vue d'aboutir à la production de notre Agenda 2030 d'une part, et afin de préparer la signature d'une convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales d'autre part.

3°/ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le montant total des dépenses inscrites dans ce chapitre est légèrement inférieur au budget 2020 : il s'élève à 1 197 329 € (contre 1 238 236 € au BP 2020).

Cette diminution est imputable en premier lieu aux indemnités et autres frais afférents aux élus (cotisations retraite, formations) : le montant total de ces dépenses s'élève à 125 800 €, contre 138 600 € au budget 2020.

En revanche, le budget consacré aux subventions aux associations et aux autres institutions est conforté. Il est porté à 618 829 € (contre 610 233 € au budget 2020).

Sont également incluses dans ce chapitre les subventions versées aux autres budgets :

- ✓ la subvention versée au budget du CCAS s'élèvera à 332 000 €.
- ✓ la subvention d'équilibre versée au budget de la Saison culturelle : cette dernière est évaluée à 110 500 €.

C / L'ANNUITE DE LA DETTE

L'annuité de la dette 2021 s'élèvera, en tenant compte de l'emprunt à réaliser en fin d'année, à 98 000 €, dont 85 000 € de remboursement de capital et 13 000 € d'intérêts.

A cela viennent s'ajouter, au chapitre 66 (frais financiers), 7 000 € d'intérêts afférents à la mobilisation d'une ligne de trésorerie (pour un montant maximum de 3 M€), et de frais relatifs à la mobilisation d'un nouvel emprunt en 2021.

D/ L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut dégagé au profit de la section d'investissement ressort à 608 777 €

L'autofinancement net (ou épargne nette), après remboursement du capital de la dette, s'établit à 523 777 €.

E/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1/°LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

a) les dépenses financières

Le projet de budget 2021 comprend, au **chapitre 27 - Autres immobilisations financières-**, les **avances de trésorerie versées à la SPLAAD** en tant que concessionnaire d'aménagement, pour 1 500 000 €.

Le versement de ces avances pourra intervenir en une ou plusieurs fois, jusqu'au 31 décembre 2021, en fonction des besoins de trésorerie des opérations.

b) Les dépenses d'équipement

Les nouvelles dépenses d'équipement qu'il vous est proposé d'inscrire au budget 2021 représentent un montant total de 3 044 880 €, qui se répartit de la manière suivante, par chapitres budgétaires :

- Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées - : 13 300 €

Sont inscrites dans ce chapitre :

- ✓ les subventions prévues dans le cadre du soutien de la Ville aux travaux porteurs d'économies d'énergie, pour 7 000 €
- ✓ une subvention à l'ASQ, destinée à l'acquisition de praticables de GR, pour 6 300 €.

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles - : 187 400 €

Ce chapitre enregistre les dépenses relatives à des frais de publication des marchés publics, (frais d'insertion) des frais d'études (préalables à des opérations d'investissement) et à des achats de logiciels.

Dans le cadre du budget 2021, sont notamment prévus :

- ✓ Des crédits pour frais d'insertion, pour 7 000 €
- ✓ Des frais d'études techniques, pour 20 200 €
- ✓ L'acquisition ou le renouvellement de divers logiciels et licences informatiques, pour 160 200 €

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles - : 2 308 680 €

Sont comprises dans ce chapitre les acquisitions de biens immobiliers, de biens meubles (véhicules, mobilier, matériel informatique, matériels techniques ...), voire les dépenses relatives à des travaux lorsque ces derniers peuvent être exécutés dans le cadre de l'exercice.

Les principales opérations prévues à ce titre concernent :

- Dans le cadre des autorisations de programme :
 - ✓ Les crédits de paiement nécessaires à l'acquisition en VEFA du bâtiment destiné à la médiathèque 3^{ème} lieu : 920 000 € TTC
- Au titre des opérations immobilières : l'acquisition du pavillon commercial qui abrite la brasserie Quetign'eat, pour 540 000 TTC
- Dans le cadre des travaux à réaliser :
 - ✓ L'automatisation des accès aux équipements sportifs : 55 000 €
 - ✓ La poursuite de l'ADAP et la réalisation d'aménagements dédiés aux personnes à mobilité réduite dans l'espace public, pour 50 000 €
 - ✓ Divers travaux de rénovation du patrimoine bâti pour 111 000 €
 - ✓ Divers travaux de rénovation des écoles pour 125 000 €
 - ✓ L'installation de visiophones dans les groupes scolaires, pour 20 000 €
- Au titre des acquisitions de matériels :
 - ✓ Le remplacement de deux véhicules techniques, pour 50 000 €
 - ✓ L'acquisition de deux robots de tonte, pour 30 000 €
 - ✓ La poursuite de la rénovation du parc et du réseau informatique, pour 114 000 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours - : 535 500 €

Les dépenses inscrites à ce chapitre concernent les opérations de travaux, notamment lorsqu'elles se déroulent sur plusieurs exercices.

Sont notamment prévus dans ce cadre :

- ✓ L'aménagement et l'extension de l'espace Pierre Desproges (opération non engagée en 2020), pour 135 000 €
- ✓ La rénovation du réseau de chaleur desservant plusieurs bâtiments municipaux, pour 84 500 €

Nous retrouvons par ailleurs dans ce chapitre les crédits de paiement prévus par les autorisations de programme et correspondant à des travaux à réaliser, à savoir :

- ✓ Construction d'un multi-accueil petite enfance : 38 000 €
- ✓ Construction d'une médiathèque 3^{ème} lieu : 208 000 €

Les engagements pluriannuels

La présentation du budget inclut dans les propositions nouvelles les crédits de paiement (annuels) inscrits au titre des engagements pluriannuels pris par autorisations de programme.

A ce titre, le budget 2021 comprend les crédits de paiement afférents aux deux autorisations de programme actuellement ouvertes, pour un montant total de **1 168 000 €**, selon le détail suivant :

Autorisation de programme (AP)	Montant total	Crédits de paiement 2021 (CP)	Terme
Construction multi-accueil petite enfance	2 950 000 €	38 000 €	2021
Construction médiathèque 3 ^{ème} lieu	5 541 000 €	1 130 000 €	2023
Total des AP / CP	8 491 000 €	1 168 000 €	

Le vote des autorisations de programme fait l'objet d'une délibération distincte, qui comporte en annexe la répartition détaillée par chapitre des crédits de paiement annuels.

2 / LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La somme des dépenses d'investissement (hors dette) présentée dans ce projet de budget (crédits reportés + propositions nouvelles) s'élève à **4,545 M€ environ**.

Au regard de ces prévisions de dépenses, et de nos évaluations de recettes, la structure de financement des investissements se présenterait comme suit :

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

1) Financements budgétaires de l'exercice	4 544 880
Autofinancement net	523 777
FCTVA	180 000
Subventions d'investissement reçues	
Créances à long terme	55 220
Emprunt	3 785 883
2) Variation du fonds de roulement	
Total des financements de l'investissement 2020	4 544 880

BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE

Le budget de la Saison culturelle s'équilibre à 136 600 € en dépenses et en recettes.

Les dépenses afférentes à l'organisation des spectacles seront portées à 136 100 € (contre 115 150 € au budget primitif 2020, et 141 150 € en 2019).

A cela s'ajoutent 500 € inscrits en prévision d'éventuels remboursements à intervenir sur des spectacles annulés.

Les recettes issues de la billetterie sont estimées à 17 700 € (chapitre 70), contre 14 000 € inscrits aux budgets 2020 et 2019.

Le soutien financier de la Région Bourgogne Franche Comté à notre programmation culturelle reste prévu, comme en 2020, à hauteur de 8 400 € (chapitre 74).

Avec 26 100 € de recettes pour 136 600 € de dépenses, La subvention d'équilibre s'élève à 110 500 € au budget 2021 (contre 92 600 € pour l'année 2020, et 119 150 € au budget 2019).